

À: Willy Borsus
Objet: RE: Lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie de votre réponse à mon courriel au sujet de la lutte contre le frelon asiatique en Région Wallonne.

Cependant, elle me laisse très perplexe et insatisfait. En effet, je crains que, sous des abords d'efficacité et de pragmatisme, cette orientation nouvelle de votre politique ne conduise en réalité qu'à l'abandon pur et simple de la lutte contre le frelon asiatique par la Région Wallonne, avec toutes les conséquences négatives qui peuvent en découler tant pour les abeilles mellifères et les apiculteurs que pour l'entomofaune sauvage.

Ceci me semble d'autant plus regrettable que la Région Wallonne et le CRA-W en particulier ont mené jusqu'à présent une lutte très volontaire, dont les bons résultats risquent d'être anéantis à brève échéance par cette nouvelle politique.

Je suis bien d'accord avec vous que la neutralisation des nids ne pourra pas être poursuivie *ad vitam aeternam*. Cependant, l'arrêter prématurément sans que des solutions de rechange effectives aient été mises en place au préalable me semble être une capitulation sans condition, un abandon de poste.

Les techniques de protection des ruchers (piégeage à proximité des ruches, pose de 'muselières' de différents types) n'ont qu'un effet limité. Même si elles peuvent représenter un coût significatif pour l'apiculteur, elles constituent néanmoins un investissement qui peut être réalisé par eux, et qui l'est déjà. De plus, la protection directe des ruchers n'est d'aucune utilité pour la protection de notre entomofaune sauvage, dont on commence à se rendre compte qu'elle fait aussi l'objet d'une prédation très importante de la part du frelon asiatique et représente les 2/3 de son bol alimentaire en zones agricoles et naturelles. Hormis concernant des actions de recherche et d'information sectorielle à ce sujet, la protection directe des ruchers ne me semble donc pas nécessiter un investissement public.

Par contre, le piégeage sélectif à très large échelle, en particulier celui des femelles fondatrices au printemps, serait une action utile, nécessaire, qui ne peut être réalisée par les seuls apiculteurs, et qui, me semble-t-il, justifierait pleinement l'intervention des pouvoirs publics. En effet, il faudrait établir un réseau dense de pièges à travers toute la Wallonie, avec la main d'œuvre locale nécessaire pour les poser, les relever et les entretenir.

En attendant qu'une telle politique de prévention ait pu être établie et devienne pleinement efficace, il me semble indispensable de continuer la neutralisation des nids et de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle puisse être étendue à toute la Région Wallonne et répondre à la progression de l'invasion :

- Création d'un cadre (temporaire) pour l'agrégation des désinsectiseurs spécialisés (qui pourront ultérieurement participer à la gestion du réseau de pièges)
- Mise au point d'un cadre financier qui permette aux désinsectiseurs agréés d'effectuer les investissements nécessaires et d'en attendre une rentabilité correcte, en pratiquant des prix qui soient acceptables par les demandeurs.
- Définition d'une politique globale de lutte contre le frelon asiatique en Région Wallonne, en raison de son danger pour l'environnement, y compris les abeilles mellifères, et non en raison de son danger pour l'homme.
 - Cette politique globale pourrait sans doute utilement être articulée entre les désinsectiseurs privés et le CRA-W.
 - Il semble en effet que les désinsectiseurs privés pourraient assez facilement intervenir pour des nids jusqu'à une quinzaine de mètres de haut, dont la destruction nécessite un équipement d'un coût abordable et peut donc être facturée à un prix acceptable (moyennant éventuellement un subside partiel par intervention).

- Le CRA-W pourrait intervenir, avec l'aide financière de la Région Wallonne, pour la destruction des nids à grande hauteur, qui nécessite un équipement très coûteux généralement inabordable par des privés et qui devrait être facturée à un prix excessif, que personne ne voudra payer.

Il est peu vraisemblable que le frelon asiatique, espèce invasive, arrive à un équilibre spontané dans notre environnement dans un délai moyen ou même long. Or cette invasion est bien une conséquence secondaire de libéralisation du commerce international ; ceux qui en pâtissent (l'environnement, les apiculteurs) n'y ont aucune responsabilité et n'en ont pas partagé les bénéfices.

Il me semble donc parfaitement justifié et nécessaire que les pouvoirs publics interviennent les plus efficacement possible pour tenter d'en limiter les inconvénients.

J'espère que vous pourrez tenir compte de ces quelques réflexions et que la Région Wallonne aura à cœur de mettre au point une politique de lutte contre le frelon asiatique efficace à long terme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Michel Fraiteur
www.srawe.be